

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Rivière-du-Loup, tenue le mercredi **30 juin 2010**, à 20 h, à la salle Émilien-Michaud de la préfecture de la MRC, située au 310, rue Saint-Pierre, à Rivière-du-Loup.

1. APPEL DES CONSEILLERS DE COMTÉ

Sont présents :

BASTILLE Louis-Marie	Saint-Modeste
CARON Yvon	Saint-François-Xavier-de-Viger
DARIS Ghislaine	Cacouna
DIONNE Philippe	Saint-Paul-de-la-Croix
FOREST Serge	L'Isle-Verte
GRATTON Jean-Pierre	Saint-Épiphane
LÉVESQUE Napoléon	Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup
MORIN Michel	Ville de Rivière-du-Loup
ROY André	Saint-Arsène
THIBAULT Réal	Saint-Antonin
VADEBONCOEUR Louis	Notre-Dame-du-Portage

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Michel LAGACÉ, maire de la municipalité de Saint-Cyprien.

Sont de plus présents :

Monsieur Nicolas Gagnon, secrétaire-trésorier adjoint et madame Linda Mimeault, adjointe à la direction.

Est absent :

Le conseiller Gilbert Delage (Notre-Dame-des-Sept-Douleurs).

La présente séance a été convoquée par courrier recommandé dans les délais prescrits par la loi.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE DU PRÉFET

Le préfet souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 20 h.

2010-279-C

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

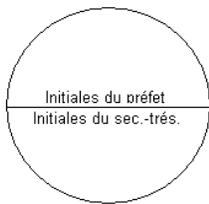
Il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par le conseiller Napoléon Lévesque et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté et que le point « affaires nouvelles » reste ouvert.

Adoptée l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1. Appel des conseillers de comté**
- 2. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du préfet**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 4. Première période de questions du public (10 minutes)**



5. Développement éolien communautaire

- 5.1 Approbation du dépôt d'un (de) projet(s) de développement éolien communautaire dans le cadre de l'appel d'offres d'Hydro-Québec

6. Affaires nouvelles

- 6.1 Demande d'aide financière au Pacte rural – Cour de circuit de L'Isle-Verte
6.2 Demande d'aide financière au Pacte rural – Fondation du Musée du Bas-Saint-Laurent
6.3 Versement à la Corporation Sentier Rivière-du-Loup-Témiscouata à même le Fonds réservé « redevances Hydro-Québec-Petit-Témis »

7. Deuxième période de questions du public

8. Clôture de la séance

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC (10 MINUTES)

Aucune question n'est posée.

5. DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN COMMUNAUTAIRE

5.1 Approbation du dépôt d'un (de) projet(s) de développement éolien communautaire dans le cadre de l'appel d'offres d'Hydro-Québec

ATTENDU qu'Hydro-Québec a lancé, le 30 avril 2009, un appel d'offres visant l'acquisition de 250 MW d'énergie éolienne provenant de projets communautaires et que la date limite de dépôt des soumissions est le 6 juillet 2010;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 111 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. c. C-47.1), la MRC de Rivière-du-Loup a compétence pour exploiter un parc éolien;

ATTENDU la résolution numéro 2009-168-C du 16 avril 2009 par laquelle la MRC a retenu Innergex énergie renouvelable inc. comme partenaire exclusif dans le cadre de l'appel d'offres;

ATTENDU la résolution numéro 2009-200-C du 21 mai 2009 créant un comité de pilotage des projets éoliens communautaires;

ATTENDU la résolution numéro 2009-435-C du 15 décembre 2009 par laquelle ce conseil a accepté l'entente de participation entre Innergex énergie renouvelable inc. et la MRC relative au parc éolien communautaire Viger-Denonville;

ATTENDU la résolution numéro 2010-125-C du 18 mars 2010 étendant l'application de l'entente de participation à tout autre projet éolien situé sur le territoire de la MRC;

ATTENDU la résolution numéro 2010-034-C du 21 janvier 2010 annonçant, conformément à l'article 111.1 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. c. C-47.1), l'intention de la MRC d'exploiter, en partenariat avec la compagnie Innergex énergie renouvelable inc., une entreprise de production d'électricité au moyen d'un parc éolien;

ATTENDU le règlement numéro 170-09 fixant la participation des municipalités au projet de parc éolien communautaire Viger-Denonville ainsi que les conditions relatives à l'exercice du droit de retrait des délibérations portant sur ce projet ou à la cessation de ce droit adopté par la résolution numéro 2009-434-C du 15 décembre 2009;

2010-280-C

ATTENDU le règlement d'emprunt numéro 171-10 concernant la mise de fonds de la MRC dans le parc éolien Viger-Denonville, adopté par la résolution numéro 2010-035-C du 21 janvier 2010;

ATTENDU le règlement numéro 173-10 fixant la participation des municipalités au projet de parc éolien communautaire du Canton-de-Whitworth ainsi que les conditions relatives à l'exercice du droit de retrait des délibérations portant sur ce projet ou à la cessation de ce droit adopté par la résolution numéro 2010-175-C du 15 avril 2010;

ATTENDU les résolutions numéros 2010-126-C et 2010-127-C du 18 mars 2010 par lesquelles le conseil de la MRC reconnaît et appuie les projets communautaires Viger-Denonville et Canton-de-Whitworth;

ATTENDU les recommandations du comité de pilotage qui a examiné le plan d'affaires présenté;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Philippe Dionne appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gratton et résolu :

QUE ce conseil autorise le dépôt des soumissions relatives aux projets Viger-Denonville et Whitworth dans le cadre de l'appel d'offres pour l'achat d'énergie éolienne communautaire.

Adoptée à l'unanimité.

6. AFFAIRES NOUVELLES

Le préfet, monsieur Michel Lagacé, suggère aux conseillers présents d'ajouter trois points à l'ordre du jour. Considérant l'absence du conseiller Gilbert Delage, maire de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, le préfet indique qu'il l'a contacté avant la séance et que celui-ci lui a signifié expressément son accord concernant l'ajout de ces points.

2010-281-C

6.1 Demande d'aide financière au Pacte rural – Cour de circuit de L'Isle-Verte

ATTENDU que la Fondation du patrimoine de L'Isle-Verte est un organisme sans but lucratif qui voit à l'administration et à la conservation de la Cour de circuit de L'Isle-Verte;

ATTENDU que la Cour de circuit est un monument historique et un attrait touristique pour la municipalité de L'Isle-Verte;

ATTENDU que la fondation n'a pas les sommes nécessaires afin d'embaucher un étudiant pour l'ouverture de sa saison estivale;

ATTENDU le budget prévisionnel présenté par la fondation;

ATTENDU que le projet s'insère dans les objectifs du Plan de travail du Pacte rural et que des sommes y sont disponibles;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gratton appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QUE ce conseil accorde le versement d'une aide financière au montant de 2 753,10 \$, prise à même les fonds du Pacte rural, à l'organisme « Fondation du patrimoine de L'Isle-Verte » pour l'embauche d'un étudiant à la Cour de circuit;



2010-282-C

QUE le versement de l'aide financière soit conditionnel à la transmission, par le promoteur (Fondation du patrimoine de L'Isle-Verte) à la MRC, d'une preuve écrite de participation (lettre, résolution, etc.) de tout partenaire inscrit au plan de financement et à la signature d'un protocole d'entente concernant le financement d'un projet par le Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Rivière-du-Loup.

Adopté à l'unanimité.

6.2 Demande d'aide financière au Pacte rural – Fondation du Musée du Bas-Saint-Laurent

Le conseiller Louis Vadeboncoeur se retire des délibérations du point 6.2 se déclarant en conflit de rôle dans ce dossier.

Résolution :

ATTENDU la demande formulée par la Fondation du Musée du Bas-Saint-Laurent pour une bourse et l'accès à un atelier de travail et la mise en place d'un programme permettant aux artistes de faire un stage au sein d'organismes reconnus du milieu culturel;

ATTENDU que des sommes sont disponibles au Pacte rural;

ATTENDU que ses projets devront avoir des retombées significatives pour la partie rurale de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller Serge Forest et résolu :

QUE ce conseil accorde le versement d'une aide financière au montant de 10 000 \$, prise à même les fonds du Pacte rural, à l'organisme « Fondation du Musée du Bas-Saint-Laurent » soit 1 000 \$ pour l'octroi d'une bourse et l'accès à un atelier de travail et 9 000 \$ pour la mise en place d'un programme permettant aux artistes de faire des stages au sein d'organismes reconnus du milieu culturel;

QUE le versement de l'aide financière soit conditionnel à la transmission, par le promoteur (Fondation du Musée du Bas-Saint-Laurent) à la MRC, d'une preuve écrite de participation (lettre, résolution, etc.) de tout partenaire inscrit au plan de financement et à la signature, avant la réalisation du projet, d'un protocole d'entente concernant le financement d'un projet par le Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Rivière-du-Loup.

Adopté à l'unanimité.

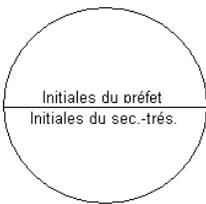
2010-283-C

6.3 Versement à la Corporation Sentier Rivière-du-Loup-Témiscouata à même le Fonds réservé « redevances Hydro-Québec-Petit-Témis »

ATTENDU que le Petit-Témis est un réseau cyclable situé sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup et que la MRC a mandaté la Corporation Sentier Rivière-du-Loup – Témiscouata pour en assurer la gestion;

ATTENDU qu'un montant est disponible dans un fonds de réserve pour le Petit-Témis, fonds ayant été constitué par la MRC à la suite d'un versement de redevances par Hydro-Québec pour l'utilisation de l'emprise du Petit-Témis pour le passage de lignes électriques;

EN CONSÉQUENCE,



il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE ce conseil verse à la Corporation Sentier Rivière-du-Loup-Témiscouata le résiduel du fonds de réserve constitué à l'égard du Petit-Témis pour permettre à celle-ci de procéder à l'acquisition d'un terrain afin de rendre conforme l'emprise du parc linéaire du Petit-Témis.

Adopté à l'unanimité.

7. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question n'est posée.

2010-284-C

8. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À 20 h 30, l'ordre du jour étant épuisé,

il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gratton appuyé par le conseiller Philippe Dionne et résolu :

QUE la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

(signé) Michel Lagacé
Michel Lagacé, préfet

(signé) Nicolas Gagnon
Nicolas Gagnon, secrétaire-trésorier adjoint